

ÉDITO

Construire l'avenir de Confignon

Le prochain vote du Plan localisé d'ensemble du quartier des Cherpines par le Conseil municipal marque une étape importante pour Confignon.

Par cette communication, nous tenons à vous rassurer sur le financement des infrastructures et des équipements publics à la charge de la Commune, le Conseil administratif étant bien conscient des risques financiers et des enjeux conséquents de ce grand projet.

En effet, depuis de nombreuses années, le Conseil administratif œuvre avec responsabilité pour garantir un financement réaliste et soutenable pour la Commune. C'est pourquoi, le Canton a répondu à nos différentes demandes d'aides financières.

Contrairement à certaines affirmations d'une association parvenues dans les boîtes aux lettres dernièrement, nous vous confirmons que Confignon n'assumera pas seule le financement des infrastructures et des équipements publics.

Le plan financier repose sur des contributions de la Commune, du Canton, de la Confédération, des promoteurs, des Fonds intercommunaux voire même de Fondations privées.

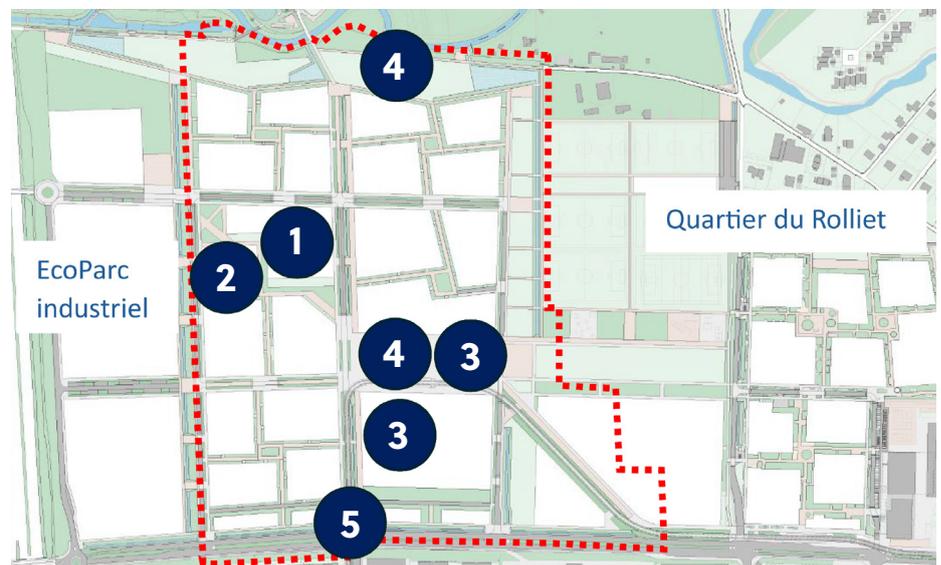
Aussi, nous avons l'avantage de vous présenter les résultats obtenus et restons bien entendu à disposition pour tout complément d'information.

Votre Conseil administratif

CHERPINES UN PROJET D'ENVERGURE UN FINANCEMENT MAÎTRISÉ

Le développement du quartier des Cherpines repose sur un financement des infrastructures et des équipements publics pris en charge par différents partenaires. Conscient des enjeux colossaux pour la Commune, le Conseil administratif a agi avec prudence et responsabilité, en posant des conditions claires pour garantir l'équilibre financier du projet et un impact modéré sur le budget communal.

Depuis plus de dix ans, la Commune de Confignon a alerté le Canton sur sa capacité limitée de financement. Une expertise indépendante réalisée en 2023 a confirmé son impossibilité à financer seule les infrastructures et les équipements publics. A la suite de nombreux échanges avec le Canton et le Conseiller d'État en charge du Département du territoire, un groupe de travail réunissant les administrations communales et cantonales ainsi que des experts financiers a donc été créé en septembre 2024 pour analyser la capacité financière de la Commune et rechercher des solutions de financement. En mars 2025, le Conseiller d'État, Monsieur Hodgers a confirmé par écrit son soutien à nos demandes d'aides financières et aux solutions de financement proposées par le groupe de travail.



Financement

Équipements publics, infrastructures	Coût Brut pour Confignon	Subventions & Aides	Coût Net pour Confignon
École primaire, parascolaire, piscine scolaire (1)	81	-77	4
Crèches (2)	13	-2	11
Équipements sportifs et socioculturels (3)	23	-16	7
Espaces verts et publics (4)	42	-14	28
Routes, assainissement (5)	43	-42	1
Locaux activités de vie de quartier et voirie	4	0	4
Subvention FIDU (logements)	-	-17	-17
Total en millions de francs (arrondi)	206	-168	38

1. Un financement réparti entre les différents partenaires

Le coût d'investissement des infrastructures et des équipements publics est estimé à 206 millions de francs **dont 38 millions de francs à charge de la Commune de Confignon**, sur la période totale de construction du quartier.

École primaire, parascolaire, piscine : 4 MCHF

Le coût du groupe scolaire de 24 classes, les locaux pour le parascolaire, la piscine de l'école et le pavillon de 6 classes si besoin est estimé à 81 millions de francs. Cet équipement peut bénéficier d'une subvention du Fonds intercommunal de développement urbain de près de 17 millions de francs (700'000 CHF/classe).

Pour le groupe scolaire, Monsieur Hodgers, Conseiller d'État, a accepté de présenter au Conseil d'État un projet pour transmission au Grand Conseil d'une loi de subvention d'investissement cantonale extraordinaire d'un montant de l'ordre de 60 millions de francs.

Il s'agit d'une mesure unique et exceptionnelle pour aider Confignon à construire cet équipement normalement à la charge de la Commune. Le projet de loi sera déposé prochainement.

Un prêt cantonal en faveur de Confignon sera également intégré au projet de loi permettant ainsi à la Commune de couvrir ses besoins en termes d'emprunts et de bénéficier du montant des différentes subventions à recevoir provenant des Fonds intercommunaux au moment des travaux. Cette aide financière est conditionnée à une valeur de centime de 48ct conformément à la pratique administrative pour l'octroi de ce type de subventions aux communes. A noter que la valeur du centime à Confignon était de 47ct durant plusieurs dizaines d'années jusqu'en 2023. L'impôt a été diminué en 2024 et 2025 à 46 ct.

Crèches : 11 MCHF

Le coût de la crèche de 90 places en site propre et de la crèche de 45 places en rez d'immeuble est estimé à 13 millions de francs. La subvention du Fonds intercommunal pourrait se situer à 2 millions de francs.

Équipements sportifs et socioculturels : 7 MCHF

Le coût d'investissement de la salle omnisports, de l'espace socioculturel la Ruche, des locaux pour les jeunes et de la salle polyvalente est estimé à 23 millions de francs. Ces deux premiers équipements pourraient être financés par une ou plusieurs Fondations privées. Le Canton et la Commune ont entamé des démarches dans ce sens.

Espaces verts et publics : 28 MCHF

Le coût d'aménagement de la Place des Cherpines, du Parc des Charrotons, des Jardins de l'Aire, de la Maison de l'Aire, du Jardin Robinson, des jeux pour enfants et autres espaces végétaux et minéraux s'élève à 42 millions de francs auxquels nous pouvons déduire les subventions du Fonds intercommunal de développement urbain (50 CHF/m²), la subvention fédérale prévue aux projets d'agglomération 2 et 5 pour la mobilité douce (40%), la subvention cantonale (50%), la subvention du Fonds d'équipement et la subvention liée à la stratégie cantonale d'arborisation (100% nouveaux arbres plantés).

Routes et assainissement : 1 MCHF

Le coût de ces infrastructures est estimé à 43 millions de francs, dont 11 millions seront financés par le Fonds intercommunal d'assainissement. Selon nos échanges, le groupe de promoteurs GD Cherpines SA devrait prendre en charge une part significative de la construction des routes estimée à ce jour à 31 millions de francs en contrepartie de l'annulation de la taxe d'équipement. Une convention entre la Commune, GD Cherpines SA et le Fonds intercommunal d'équipement sera rédigée et signée prochainement. Les voiries seront remises gratuitement à la Commune au terme des travaux. Cette pratique est admise et déjà réalisée dans d'autres nouveaux quartiers. Reste à charge de la Commune les aires de tri pour un montant d'environ 1 million de francs. La Commune sollicitera une subvention Eco21 auprès des SIG.

Locaux activités de vie de quartier et voirie : 4 MCHF

Le coût d'investissement lié à ces locaux est à la charge de la Commune.

Subvention FIDU (logements) : -17 MCHF

La subvention du Fonds intercommunal de développement urbain, versée à la Commune, s'élève à CHF 7'000.- par logement, ce qui représente un montant de près de 17 millions de francs pour la réalisation de 2'400 logements sur le territoire de Confignon.

2. Un endettement maîtrisé conformément aux normes comptables

Les experts financiers ont admis une capacité d'emprunt maximale de 34 à 46 millions de francs selon l'évolution des revenus de la Commune liée à l'arrivée d'environ 6'000 nouveaux habitants, soit un taux de 200% des revenus.

3. Un engagement financier limité à 9 MCHF pour la première phase

A la suite du vote du PLQ d'ensemble Cherpines, la Commune devra réaliser la Place des Cherpines, la salle omnisport et le local pour les jeunes dans l'école secondaire II. Ces équipements sont les seuls objets pour lesquels la Commune s'est engagée à ce jour. Les autres infrastructures et équipements publics à la charge de la Commune seront construits après le vote du ou des PLQ de détails à venir.